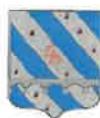


Commune
De
Saint-Brice-sur-Vienne



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2019045 en date du 08 octobre 2019, une enquête publique est ouverte sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil Municipal le 07 juin 2019.

Madame Michèle PETITJEAN-DELMON est désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 31 jours :

Du mercredi 06 novembre 2019 à 9h00 au vendredi 06 décembre 2019 à 17h00

Lieu : Mairie- salle des mariages (1 place Maisondieu – 87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE) aux jours et heures habituels d'ouverture :

- du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le jeudi de 8h30 à 12h00
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à disposition, les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie (1 place Maisondieu – 87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE) ou par mail : enquetepublique.plu.stbrice@outlook.fr .

Toute information concernant le projet de révision du plan local d'urbanisme de Saint-Brice-sur-Vienne, ou l'organisation de l'enquête publique, peut être demandée au service Urbanisme de la mairie par téléphone (05.55.02.18.13), par courrier (Mairie – 1 place Maisondieu – 87200 SAINT-BRICE-SUR-VIENNE), par mail (mairie@stbrice87.fr) ou sur le site (www.stbrice87.fr).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne aux dates et horaires suivants :

- le mercredi 06 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 13 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 22 novembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 06 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Saint-Brice-sur-Vienne, sur le site Internet de la commune (www.stbrice87.fr), en Préfecture, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès du Maire ou le consulter directement sur le site de la commune www.stbrice87.fr.

Le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de révision du Plan local d'Urbanisme ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Le Maire, Sylvie TUYÉRAS

